

COMMENT OBTENIR UNE COMPOSITION DE MÉNAGE ?



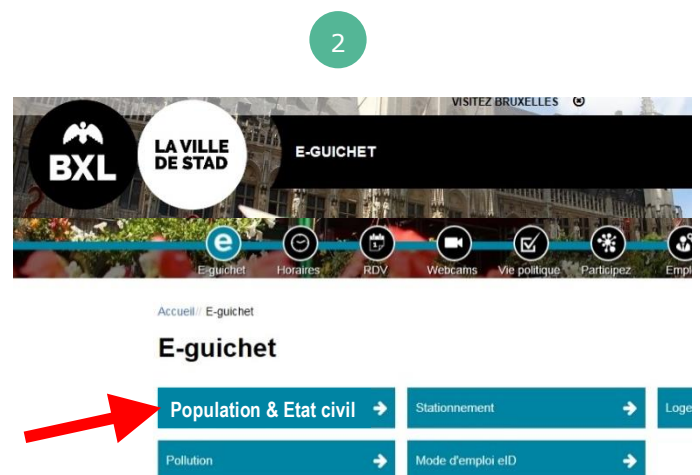
DEUX SOLUTIONS :

A) Par Internet 

B) A la commune 

A. Par Internet

MARCHE A SUIVRE ETAPE PAR ETAPE :



- Allez sur le site de la Ville de Bruxelles : www.bruxelles.be
- Dans le menu, cliquez sur « **E-guichet** »

Cliquez ensuite sur « **Population & Etat civil** »



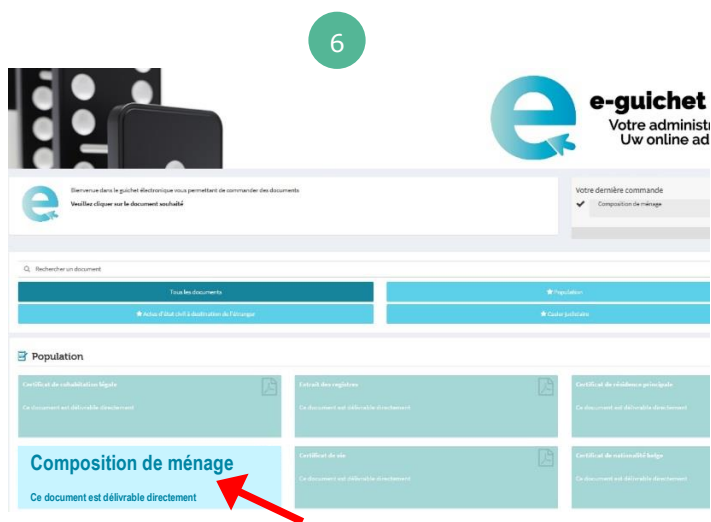
Puis cliquez sur « **Composition de ménage** »



Munissez-vous d'un lecteur de carte d'identité et du code PIN de celle-ci



- Cliquez sur « Suivant »
- Introduisez votre code PIN
- Vous êtes dirigé(e) vers l'e-guichet



- Cliquez sur « **Composition de ménage** »
- Pour terminer : téléchargez ou imprimez le document PDF

B. A la commune

CENTRE ADMINISTRATIF

Service Population (2^{ème} étage)

Boulevard Anspach, 6

1000 Bruxelles

Ouvert au public : du lundi au mercredi de 8h30 à 15h, jeudi de 8h30 à 18h, vendredi de 8h30 à 12h

Plus d'info ?

LOGEMENT BRUXELLOIS

Département « Comptabilité locataires »

Tél : 02/435.28.03 (lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h30 - mercredi et jeudi de 13h30 à 16h)